

ACHATS GROUPÉS

1) Le Comité Départemental du Doubs offre la possibilité à ses clubs affiliés de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels en effectuant un achat groupé chez deux fournisseurs* sur une liste de matériel de plongée prédéfini, en fonction des besoins exprimés par les clubs, en Comité Directeur.

Chaque club intéressé remplit un bon de commande et y joint un chèque de la totalité de ses achats (aux prix Codep 25 à l'ordre du Codep 25 sans en déduire l'aide, une seule commande par club) et le fait parvenir aux personnes chargées des achats groupés (une personne sur Besançon et une sur Montbéliard qui sont désignées lors du Comité Directeur qui avalise l'achat groupé) qui remettrons les commandes aux fournisseurs choisis...

Dès l'arrivée des marchandises, chaque club pourra aller retirer chez le fournisseur choisi, ce qu'il a commandé.

Le paiement des fournisseurs sera effectué par le Codep 25.

2) Barème de distribution de l'aide à l'achat groupé de matériel : Chaque année, le Codep 25 définit en Comité Directeur, en fonction de ses possibilités financières, une aide forfaitaire sur les achats groupés effectués par ses clubs.

Pour 2009 l'aide ne pourra pas être supérieure à 150,00 € par club.

Montant total de la facture :	Aide attribuée :
Pour un montant jusqu'à 100,00 €	15,00 €
Pour un montant de 101,00 200,00 €	25,00 €
Pour un montant de 201,00 € à 300,00 €	35,00 €
Pour un montant de 301,00 € à 400,00 €	45,00 €
Pour un montant de 401,00 € à 500,00 €	60,00 €
Pour un montant de 501,00 € à 600,00 €	75,00 €
Pour un montant de 601,00 € à 700,00 €	90,00 €
Pour un montant de 701,00 € à 800,00 €	105,00 €
Pour un montant de 801,00 € à 900,00 €	120,00 €
Pour un montant de 901,00 € à 1 000,00 €	135,00 €
Pour un montant supérieur à 1 000,00 €	150,00 €

* Achats effectués chez les deux fournisseurs du Codep 25 :
BESAC-PLONGÉE Route de Lyon 25720 BEURE
DURIS PLONGÉE 90400 TREVENANS